



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC

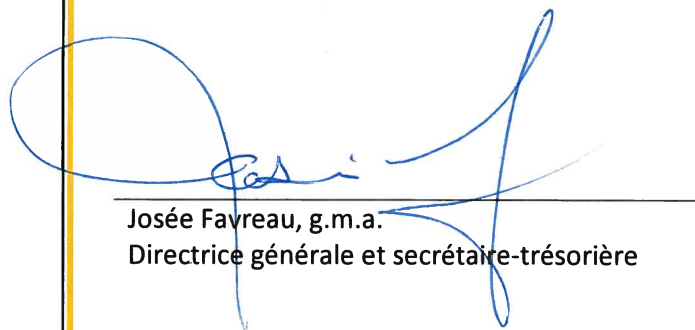
ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES :

QU'en vertu de l'article 956 du Code municipal, une assemblée spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires de cette Municipalité, pour l'année 2020, aura lieu le mercredi 11 décembre 2019, à 19 h, à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint Jacques.

QU'à cette assemblée spéciale, seulement des questions relatives au budget seront à l'ordre du jour.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 14^E JOUR DE NOVEMBRE 2019.



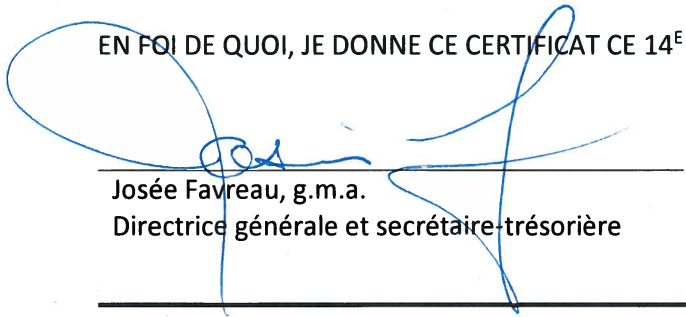
Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'église de Saint-Jacques et à la mairie en date du 14 novembre 2019.

Je, Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Jacques, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques le 14 novembre 2019.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 14^E JOUR DE NOVEMBRE 2019.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière
